

**Bureau du 27 février 2006**

**Décision n° B-2006-4026**

commune (s) : Oullins

objet : **Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 11, rue Tupin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune d'Oullins, la Communauté urbaine a préempté au prix de 160 000 € dont 5 000 € de mobilier, un immeuble situé 11, rue Tupin à Oullins.

L'acquisition de cet immeuble intervient dans le cadre de l'extension du parc de stationnement public de la Camille.

Par courrier en date du 8 novembre 2005, la commune d'Oullins, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter, à la Communauté urbaine, ledit bien au prix de 160 000 €, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette transaction ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le rachat par la commune d'Oullins, d'un immeuble situé 11, rue Tupin.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la promesse d'achat et l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 160 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes, au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1202.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,